

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 1<sup>ER</sup> Juillet 2016

L'an deux mille seize, premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Buissière, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. André MAITRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants 7

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/06/2016

PRESENTS : BARD Guillaume, BORDET Nathalie, CERNESSON Grégor, DEDIEU Marc, MAITRE André, PEROTTO Laëtitia, PICARD Julien

ABSENTS : BLANCHEMAIN Camille, CARRARO Stéphane, CARRON Christelle, CHAPUIS-POMMIER Ophélie, CHARLET Céline, MAUSS Stéphane

SECRETAIRE : BORDET Nathalie

## I. EPHEMERIDE

5/07/2016	8 h 30 en mairie - plan pour le passage de la fibre optique sur la commune 18 h. réunion cantonale à Bernin (Fibre optique)
7/07/2016	Accueil du bureau ALEP pour le diagnostic de l'église 18 h 30 CLETC à CCPG
8/07/2016	19 h. pot pour PLU
9/07/2016	14 h 30 Mariage
11/07/2016	13 h 30 suivi du chantier du sentier de l'Alpe par les délégués du syndicat de l'Alpe
13/07/2016	de 10 h 30 à 16 h 30 réunion SYMBHI à CCPG
18/07/2016	11 h. rendez-vous Les Granges SEDI + Rés'o conseil (RD 1090)
26/07/2016	11 h. rendez-vous en mairie avec SDH Accession sociale

Du 16/08 au 3/09/2016 inclus : congés de Mme GUIHARD

Du 7/07/ au 25/08/2016 de 10 à 12 h. pot d'accueil de l'office de Tourisme, découverte des activités et producteurs locaux.

## II. ACCES DES COMMERCES à RENEVIER-EST EN BORDURE DE LA RD 1090

### DECISION N°1

M. le Maire donne lecture de la demande adressée à Monsieur Christophe ENGRAND, Conseiller Départemental, en vue de sécuriser l'accès sur la RD 1090 des commerces implantés sur la commune de LA BUISSIERE à la sortie du péage de l'autoroute au lieudit «Renevier-Est».

Il apparaît que ce secteur est beaucoup plus dangereux que le secteur de « La Maladière » qui fait actuellement l'objet d'un projet départemental d'interdiction de tourne à gauche.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents (contre : 0 – abstention : 0).

## III. CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX EGLISE MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE INTRODUITE PAR UN DIAGNOSTIC pour LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DE L'EGLISE

### DECISION N° 2

Vu l'article L 2122-22 du CGCT

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du 15/04/2014 (déposée en préfecture le 24/04/2014)

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation, le conseil municipal prend note et approuve à l'unanimité des membres présents les décisions suivantes.

M. le Maire rappelle que suite l'appel à candidatures publié dans les Affiches de Grenoble et du Dauphiné du 18 mars 2016, neuf architectes ont répondu et déposé un dossier de candidature.

Après analyse des candidatures en commission d'élus et l'aide technique du CAUE, trois cabinets d'architecture ont été sélectionnés:

SARL THIERRY POULAIN  
SARL D'ARCHITECTURE D'AR JHIL  
SARL ALEP

Ces trois candidats ont présenté une offre méthodologique chiffrée.

Le deuxième tour de consultation avec audition s'est tenu le 16 juin 2016 en mairie.

Après analyse des offres et audition des trois candidats, le choix s'est porté sur l'offre de la SARL ALEP (ALEP ARCHITECTES – 20 rue Notre-Dame – 69006 LYON).

M. le Maire rend compte de la notification du marché public en date du 27 juin 2016 à la SARL ALEP ARCHITECTURES pour les montants ci-après :

Tranche ferme – diagnostic – honoraires forfaitaires : 13 900 € HT - 16 680 € TTC

Options:

Diagnostic du chauffage et des vitraux : 1 917.50 € HT – 2 301 € TTC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'option de diagnostic du chauffage et des vitraux.

Après délibérations, le conseil municipal décide de saisir l'opportunité d'avoir une équipe de professionnels auprès de lui pour réaliser un diagnostic très complet et demande à M. le Maire de confirmer la notification avec l'option diagnostic du chauffage et des vitraux.

#### IV. DEMANDE DU DIRECTEUR DES ECOLES EN VUE D'UNE INTERDICTION DE FUMER DEVANT L'ECOLE LORS DES ENTrees ET SORTIES DES ENFANTS

M. le Directeur sera sollicité pour plus d'informations juridiques.

#### V. ARRETE PREFECTORAL N° DREAL-2016 POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal l'arrêté préfectoral relatif à la mise en œuvre de la mesure 11 du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la région grenobloise : conformité des installations de combustion individuelles utilisant de la biomasse et mises en service dans les communes du périmètre du PPA.

La commune de LA BUISSIERE est intégrée au périmètre du PPA.

## VI. POINT D'APPORT VOLONTAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une pétition contre la fin de la collecte des ordures ménagères en « porte à porte » est actuellement en ligne :

[www.petitions24.net](http://www.petitions24.net) ou par courrier avec un coupon à renvoyer à Pétition 24 – 38920 CROLLES Cidex 159B

## VII. DIVERS

- ADPA - AVENANT ANNEE 2016

### DECISION N° 3

M. le Maire rend compte de la signature de l'avenant de l'année 2016 à la convention de partenariat pour l'activité d'aide à domicile - Montant de 768 € -

Il rappelle que les crédits sont ouverts au budget primitif 2016.

- POT DES NOUVEAUX HABITANTS : le 8 octobre 2016

### DECISION N° 4

Le pot des nouveaux habitants sera organisé le samedi 8 octobre 2016.

La commission communale « fêtes et cérémonies » se chargera des modalités pratiques.

- LE DEVENIR DU TERRAIN COMMUNAL

Plusieurs idées sont lancées concernant l'occupation et l'entretien de ce terrain.

Le sujet sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

- BARRIERE DU TERRAIN DE FOOTBALL et BANC PUBLIC

Les barrières du terrain de football seront renouvelées. La commande du bois nécessaire sera passée.

Profitant de la commande de bois, l'installation du banc chemin du Boissieu sera terminée.

- **DON DE M. Jacques PIN AU CCAS DE LA BUISSIERE**

Monsieur Jacques PIN a bénéficié de la mise à disposition de la salle des fêtes « Roger PIN » pour organiser une réception suite à l'inhumation de Monsieur Roger PIN, Maire honoraire de LA BUISSIERE.

La commune a mis gracieusement la salle des fêtes à sa disposition durant deux ou trois heures.

En remerciements, Monsieur Jacques PIN a fait un don de 120 € au CCAS de LA BUISSIERE.

- **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 9 septembre à 20 h.**

- **TOUR DE TABLE**

Il serait intéressant que les associations s'investissent d'avantage dans l'organisation de la fête de la St-Jean.

Le comité consultatif jeunesse fera son possible pour intégrer les enfants arrivés sur la commune en cours de mandat du conseil municipal jeunesse.